

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 39 (1968)

Heft: 2

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ont dû discuter et négocier souvent pendant des mois et des années avant la construction d'un barrage ou d'un réseau collecteur.

Aujourd'hui, l'aménagement de notre réseau routier national oblige également les grandes entreprises de construction du pays à faire appel à des spécialistes de premier ordre pour la planification des travaux et le calcul de leur coût, pour les discussions avec les spécialistes des autres firmes du consortium, avec les représentants des fournisseurs, ainsi qu'avec le maître de l'œuvre. C'est ainsi qu'elles arrivent à maintenir le principe suisse de « qualité » au sens large du terme. Tous les efforts qu'elles consentent leur permettent d'accroître une expérience qui peut également leur servir pour des ordres de l'étranger.

La construction des infrastructures nationales exige beaucoup de souplesse. Il faut, pour chaque cas, trouver des solutions plus ou moins inédites. La manière de construire et les machines utilisées ici ne conviennent pas ailleurs. Parmi d'autres, on cite le cas de la vallée de l'Aar, où la route nationale a dû passer sous la voie ferrée Soleure-Olten. Elle se trouva dès lors à un niveau inférieur à celui de l'eau. Aussi a-t-il fallu, sur une longueur de 290 m., entourer la route nationale d'une isolation de béton. Afin que, même lorsqu'il pleut fort, elle reste entièrement sèche, il a aussi fallu la pourvoir d'une petite station de pompage.

Pour parler de la Suisse romande, on sait les problèmes considérables qui ont été posés aux ingénieurs en raison de la mauvaise qualité, en certains endroits, du terrain de l'autoroute Genève-Lausanne. Les constructeurs de la nouvelle artère Lausanne-Villeneuve ont aussi dû tenir compte de l'instabilité du terrain, ce qui a nécessité non seulement la construction de piliers très profonds, mais également des mesures spéciales en vue d'éventuelles modifications ultérieures inattendues du terrain.

Les ingénieurs et entreprises qui ont réussi à mener à chef des travaux dans des conditions aussi difficiles sont également capables de résoudre les problèmes qui se posent à l'étranger. C'est pourquoi bien des entreprises suisses, notamment aussi des bureaux d'étude, sont consultés pour les travaux entrepris même sur d'autres continents.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtelary ; secrétaire : H.-L. Favre, Reconvilier ; caissier : R. Domont, Courtedoux. Bulletin : rédaction : Jean Schnetz, Delémont, bureau de l'ADIJ ; administration et publicité : Delémont.

Téléphones : président : (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81 ; vice-président : (039) 4 92 06 ou 4 91 04 ; secrétaire : (032) 91 24 73 ou 91 29 79 ; caissier : (066) 6 23 72 ou 6 17 62. Comptes de chèques postaux : caisse générale : 25-2086 ; abonnements du bulletin : 25-10213. Abonnement annuel : Fr. 10.—. Le numéro : Fr. 1.20.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.